

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 AVRIL 2026

Sous la Présidence de Monsieur Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire.

Membres présents : M. Philippe PFISTER ; Mme Christiane CUNY ; M. Alain JANEL ; Mme Isabelle VERLET ; MM. Patrick BANZET ; Jean-François WOELFFLIN ; Mmes Cécile CHARLIER ; Véronique VAGNER ; M. Olivier MANGEL ; Mmes Véronique JELSCH ; Véronique CHARTON ; MM. Laurent BONNORD ; Christophe MATHIS ; Stéphan LANG ; Mmes Marion ROUQUETTE ; Laetitia BELLIER-GANIERE ; Manuelle SCHWINTE ; M. Stéphane HOUTMANN.

Membres absents excusés : M. Freddy HERMSDORFF (procuration à Philippe PFISTER) ; Mmes Floriane PIERSON (procuration à Isabelle VERLET) ; Tessa HAUTIERE (Procuration à Patrick BANZET) ; M. Stéphane PIR.

Assistaient à la séance : Mme Stéphanie GRIMALDI, secrétaire de séance ; M. Eric KLUGHERTZ-BORGOGNO.

39 2026 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 23 AVRIL 2026

En application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le procès-verbal de la séance du 2 avril 2026 a été adopté à l'unanimité.

40 2026 - BUDGET FORET : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3.

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025 du budget Forêt, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	-	73 393,87	24 738,84		24 738,84	73 393,87
Réalisés exercice	245 179,39	325 840,43	2 333,00	24 738,84	247 512,39	350 579,27
TOTAL	245 179,39	399 234,30	27 071,84	24 738,84	272 251,23	423 973,14
Résultat de clôture	-	154 054,91	- 2 333,00	-	- 2 333,00	154 054,91
Restes à réaliser	-	-	-	-	-	-
TOTAL Cumulé	-	154 054,91	- 2 333,00	-	- 2 333,00	154 054,91
RESULTAT DEFINITIF	-	154 054,91	- 2 333,00	-	-	151 721,91

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget Forêt.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant les éléments susvisés.

Le Conseil Municipal
Hors de la présence de Monsieur le Maire
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Forêt.

41 2026 - BUDGET FORET : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025

Vu la délibération n° 07/2026 en date du 26 février 2026 par laquelle le Conseil Municipal décidait de la reprise anticipée des résultats 2025 du Budget Forêt.

Vu le CFU du budget Forêt 2025.

Le Conseil Municipal

Considérant que le résultat comptable de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à un excédent de **154.054,91 €**.

Considérant que le résultat comptable de la section d'investissement de l'exercice 2025 fait apparaître un déficit de **2.333,00 €**.

Considérant l'état des restes à réaliser en recettes d'investissement "néant" et celui en dépenses d'investissement de **2.000,00 €**.

Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Décide d'affecter, de manière définitive, au financement des investissements 2026 à l'article "1068 excédents de fonctionnement capitalisé" la somme de **4.333,00 €** et à la section de fonctionnement article "002 excédent de résultat de fonctionnement reporté" la somme de **149.721,91 €**.

42 2026 - BUDGET PRINCIPAL : APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L 2222-3.

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultat reporté	-	-	331 010,92	-	331 010,92	-
Réalisés exercice	2 228 297,95	2 432 181,48	880 095,72	1 017 902,61	3 108 393,67	3 450 084,09
TOTAL	2 228 297,95	2 432 181,48	1 211 106,64	1 017 902,61	3 439 404,59	3 450 084,09
Résultat de clôture	-	203 883,53	193 204,03	-	193 204,03	203 883,53
Restes à réaliser	-	-	44 000,00	44 000,00	44 000,00	44 000,00
TOTAL Cumulé	-	203 883,53	193 204,03	-	193 204,03	203 883,53
RESULTAT DEFINITIF	-	203 883,53	193 204,03	-	10 679,50	-

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune.

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents.

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents.

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU.

Considérant les éléments susvisés.

Le Conseil Municipal

Hors de la présence de Monsieur le Maire

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget Principal.

43 2026 - BUDGET PRINCIPAL : AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS 2025

Vu la délibération n° 09/2026 en date du 26 février 2026 par laquelle le Conseil Municipal décidait de la reprise anticipée des résultats 2025 du Budget Principal.

Vu le CFU du budget Principal 2025.

Considérant que le résultat comptable de la section de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à un excédent de **203.883,53 €**.

Considérant que le résultat comptable de la section d'investissement de l'exercice 2025 fait apparaître un déficit de **193.204,03 €**.

Considérant l'état des restes à réaliser en recettes et dépenses d'investissement.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Décide d'affecter, de manière définitive, au financement des investissements 2026 à l'article "1068 Excédent de fonctionnement capitalisé" la somme de **193.204,03 €** et à la section de fonctionnement article "002 excédent de résultat de fonctionnement reporté" la somme de **10.679,50 €**.

44 2026 - COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Vu le Code Général des Impôts notamment son article 1650-1.

Considérant la demande de la Direction Régionale des Finances Publiques en date du 30 mars 2026.

Considérant que cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale.

Considérant les conditions relatives à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) et celles liées à la qualité des commissaires qui la composent.

Considérant la composition de cette commission dans les communes de plus de 2.000 habitants à savoir : le Maire ou un adjoint délégué Président de la commission, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Le Conseil Municipal

Après en avoir délibéré

A l'unanimité

Propose 32 personnes pour la désignation par le Directeur Régional des Finances Publiques des membres titulaires et suppléants de la commission communale des impôts directs (CCID) :

Catégories de contribuables représentées	Propositions de membres	
Représentants des contribuables soumis à la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties	BARRET Geoffrey 27 rue de Vipucelle LA BROQUE BEILL Marc 36 Vacquenoux LA BROQUE BEIN Patrick 26a route de Fréconrupt LA BROQUE DELLENBACH Claudine 57 rue des Quelles Albet LA BROQUE FRANCK Diana 25 rue du Donon LA BROQUE JANEL Alain 7 rue de la Roche LA BROQUE KLUGHERTZ Raymond Bât. D Résidence du Stade LA BROQUE	BAILLY Violette 14 rue du Grand Pré LA CLAQUETTE BANZET Patrick 5 rue du Ruisseau LA CLAQUETTE BURGHARD Laurence 43 rue des Chênes ALBET DIEM Marie José Rue de Xurpon LA CLAQUETTE FERRY Evelyne 30 rue des Chênes ALBET PFISTER Philippe 24 rue des Quelles LA CLAQUETTE VAGNER Véronique 135 rue du Gal de Gaulle LA BROQUE
Représentants des contribuables soumis à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires	BAUMERT Jean-Jacques SALM - LA BROQUE DITZ Patrick Jean 2 Chemin du Champ d'Albet FRECONRUPT MATTAUCH Hans SALM - LA BROQUE PACLET Arnaud 3 rue Aimé Benoit Seillière LA BROQUE	ARTOLA Shabnam 3 Impasse des Tanneurs LA BROQUE FITTE Jean-Paul 5 rue Principale FRECONRUPT SPIZZO Ermes 25 rue Principale FRECONRUPT WACHSMANN Michel 17 rue des Jardins FRECONRUPT
Représentants des contribuables soumis à la CFE	CHARLIER Philippe 76 rue du Gal de Gaulle LA BROQUE COLIN Bruno 99 rue du Gal Leclerc LA CLAQUETTE KERN Gregory 75 rue du Gal Leclerc LA CLAQUETTE MATHIS François 75a rue du Gal Leclerc LA CLAQUETTE	BURGER Christophe 88 rue du Gal de Gaulle LA BROQUE MATTER Patrick 73 rue du Général Leclerc LA CLAQUETTE NEUHAUSER Michel Les Quelles - LA BROQUE STRECKDENFINGER Michel 11 rue du Gal de Gaulle LA BROQUE

45 2026 - DESIGNATION D'UN ELU AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ETABLISSEMENT OBERLIN

Entendu l'exposé de M. le Maire.

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré
A l'unanimité

Désigne M. Christophe MATHIS, conseiller municipal, en tant que représentant de la Commune de La Broque au sein du Conseil d'Administration de l'Etablissement Oberlin à La Broque.

ORDRE DU JOUR

- 1 Communications
- 2 Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 2 avril 2026
- 3 Budget Forêt : Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 4 Budget Forêt : affectation définitive du résultat 2025
- 5 Budget Principal : Approbation du Compte Financier Unique 2025
- 6 Budget principal : affectation définitive du résultat 2025
- 7 Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
- 8 Désignation d'un élu au sein du Conseil d'Administration des Etablissements OBERLIN
- 9 Divers

SIGNATURES DES PRESENTS

Jean-Bernard PANNEKOECKE	Philippe PFISTER	Christiane CUNY
Alain JANEL	Isabelle VERLET	Patrick BANZET
Jean-François WOELFFLIN	Cécile CHARLIER	Véronique VAGNER
Olivier MANGEL	Véronique JELSCH	Véronique CHARTON
Laurent BONNORD	Christophe MATHIS	Stephan LANG
Marion ROUQUETTE	Laetitia BELLIER-GANIERE	Manuelle SCHWINTE
Stéphane HOUTMANN		